UN NOUVEL ÉPISODE

DE

L'AFFAIRE LIBRI

OU

LETTRE A M. LE DIRECTEUR

DU JOURNAL L'ATHENÆUM

PAR

ACHILLE JUBINAL

MEMBRE DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES,
Ex-professeur à la Faculté des lettres
de Montpellier.



PARIS

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE DIDRON,
RUE HAUTEFEUILLE, 13.

1851

Imprimerie de HENNUYER et Cᵉ, rue Lemercier, 24. Batignolles.

UN NOUVEL ÉPISODE

DE L'AFFAIRE LIBRI

OU

LETTRE A M. LE DIRECTEUR

DU JOURNAL L'ATHENÆUM [1].

Monsieur,

Voulez-vous permettre à un étranger qui se trouve momentanément en votre pays, de vous révéler, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, un fait qui vient de se passer au *British Museum*, en présence de vingt témoins, et qui est relatif à la triste et misérable accusation dirigée en France, par ses ennemis politiques et scientifiques, contre un illustre savant? La presse anglaise, dans son impartialité, a eu si souvent occasion d'enregistrer les nombreuses atteintes au droit et au bon sens qui ont accompagné l'instruction de cette affaire à propos de laquelle l'Europe savante a manifesté les sympathies

[1] Cette lettre, adressée au directeur de l'*Athenæum* et traduite par lui en anglais, a paru dans ce recueil le 7 juin 1851. Nous avons cru devoir, pour l'édification de nos compatriotes, en publier le texte original.

les plus vives en faveur de M. Libri, que je me crois autorisé à faire appel à votre bienveillant concours pour signaler au public un incident nouveau et qui sera l'un des plus étonnants de ce déplorable procès.

Voici, Monsieur, ce dont il s'agit :

— Arrivé depuis quelques jours en Angleterre où m'ont appelé quelques travaux littéraires, et sachant que le *British Museum* contenait un grand nombre de volumes qui sont sortis depuis longues années des bibliothèques publiques de France, j'ai demandé à l'honorable M. Panizzi, directeur du département des imprimés de cet établissement, la permission (bornant là pour le premier moment mes recherches) d'examiner, dans la grande collection formée par le roi Georges III et donnée à la nation par sa Majesté Georges IV, les exemplaires que possède le *Museum* de certains ouvrages qu'en France on a si légèrement accusé M. Libri d'avoir dérobés.

Le résultat de mes recherches d'un jour a été celui-ci :

— Tous les volumes que j'ai examinés jusqu'à présent dans cette grande collection, et qui se trouvent sur la liste des livres qu'on reproche à M. Libri d'avoir enlevés à certaines bibliothèques de France, portent des traces si évidentes de raccommodages et de lavage (opérations parfaitement intelligentes, remarquez-le bien, et nécessaires à la conservation des volumes) ; ils sont en un mot dans un tel état matériel que, si on les avait saisis chez M. Libri, ils auraient amené de la part de ses ennemis les mêmes accusations qu'on a dirigées contre lui à propos de ceux qu'on détient encore. Pour ne citer qu'un très-petit nombre d'exemples, je dirai que le *Ditta Mundi de Faccio degli Uberti* (*Venetiis*, 1501, *in*-4°), qui est au *British Museum*, a une portion notable du titre enlevée,

ainsi que des grattages et des lavages qui peuvent donner lieu à toutes les suppositions les plus malveillantes. Le *Driadeo de Pulci* (édition sans date, in-4°) porte en haut une ancienne numération qui prouve que ce volume a fait partie d'un recueil dont il a été distrait. Les experts français, en pareil cas, auraient formellement accusé M. Libri d'avoir dépecé le recueil pour en arracher cette pièce. *L'Herbolato d'Arioste*, appartenant à la même collection, porte une mention déjà ancienne indiquant que ce petit volume est sorti, non de la Bibliothèque Mazarine, mais de la *Bibliothèque royale de Paris*. Donc, si ces trois ouvrages, qui sont la propriété du *Musée Britannique*, avaient été possédés par M. Libri au lieu et place de ceux qui étaient chez lui, on l'aurait accusé, comme pour ces derniers, et tout aussi *injustement*, de les avoir volés à la Bibliothèque royale et à la Bibliothèque Mazarine de Paris.

Je dis *injustement*, Monsieur, et j'ai raison ; car vous savez qu'un de ces trois ouvrages, le *Ditta Mundi*, et un assez bon nombre d'autres dont, selon ses accusateurs, M. Libri aurait dépouillé la Bibliothèque Mazarine, viennent tout récemment, bien que le parquet croie les tenir depuis trois ans sous les scellés, d'être découverts, par le savant libraire M. Silvestre, sur les rayons de cette bibliothèque, à la place qu'ils occupent depuis longtemps *et qu'ils n'ont jamais quittée.*

Mais cela regarde la France ; j'arrive au fait qui concerne l'Angleterre.

Voici en quels termes l'acte d'accusation, dressé à Paris d'après des documents non vérifiés, reproche à l'honorable M. Libri d'avoir dérobé à la Bibliothèque Mazarine un volume rare, *les Proverbes de Fabritii*, volume qui a été saisi et mis comme les précédents sous les scellés *où il est encore :*

« *L'Origine degli volgari proverbi*, d'Aloyse Cinthio, Venise, « 1526, in-folio, avait également disparu de cette bibliothèque. « Il figurait au catalogue de Libri, sous la date inexacte de « 1527. L'exemplaire vendu par l'accusé conserve sur le titre « la trace d'une grande estampille circulaire, et il est facile de « voir, à la dernière page, un trou de même forme, recouvert « de papier. » (*Moniteur officiel du* 3 *août* 1850, *colonne* 2692).

Or, Monsieur, il est à ma connaissance *personnelle* que M. Libri a fait savoir jadis aux magistrats français, en temps utile, le nom du libraire qui lui avait vendu l'exemplaire incriminé; mais à cause des raccommodages dont il est parlé ci-dessus, les juges instructeurs se sont obstinés à soutenir (voyez le passage de l'acte d'accusation cité plus haut) que le volume en question *était bien celui qu'avait perdu la Bibliothèque Mazarine*. En conséquence, l'exemplaire de M. Libri a été saisi, et, comme je vous l'ai fait remarquer, *il se trouve encore sous les scellés à Paris*.

Eh bien, Monsieur, en matière de livres, ou pour mieux dire, en toute matière, ce qui suit devrait faire trembler la justice humaine, lorsqu'elle est, malheureusement, prévenue, et qu'au lieu de preuves positives, elle se contente, pour accuser un citoyen quelconque, pour le tuer dans son honneur ou dans sa vie, d'apparences et de présomptions !... Je ne pose ici ni conjectures, ni raisonnements ; — j'énonce un fait, — un fait palpable, tangible, que tout citoyen anglais peut aller, quand il le voudra, vérifier *de visu* au British Museum ; et ce fait, le voici :

Le prétendu volume de Fabritii, volé par M. Libri à la Bibliothèque Mazarine — (volume que la justice tient précieusement sous les scellés à Paris), — est à Londres, dans la Biblio-

thèque du roi Georges III, où le hasard (je dirai mieux, — la Providence, — puisqu'il peut servir à la justification d'un homme innocent) vient de me le faire découvrir. Il y est coté 80, H.14; il est bien de l'édition de Venise, 1526; enfin, preuve évidente, claire, irrécusable, il porte à sa première comme à sa dernière page, *l'estampille de la Bibliothèque Mazarine*, aussi nette, aussi pure qu'elle a jamais pu l'être avant que ce précieux volume quittât la France.

J'ajouterai, Monsieur, que cet exemplaire est décrit à la page 7 du tome III (publié en 1827), de votre *Catalogus Bibliothecæ regiæ*, et qu'il est à la reliure du roi Georges III, avec ses armes sur les plats et la fameuse devise *Honni soit qui mal y pense*. — Enfin, Monsieur (circonstance qui complète son identité d'une manière irréfragable), ce livre porte en tête une note écrite il y a vingt-cinq ans par le savant M. Glover, alors sous-bibliothécaire du roi Georges IV (actuellement bibliothécaire de sa Majesté la reine Victoria à Windsor), et d'autres caractères tracés sur son premier feuillet de garde, qui font remonter son entrée dans la bibliothèque de Georges III à plus de cinquante ans !....

Tels sont les faits, Monsieur, qui résultent de ma petite découverte. Ne devraient-ils point ouvrir les yeux aux personnes qui, sans vouloir rien examiner, ont accusé si légèrement, d'après des dénonciations anonymes, un des plus illustres savants et des plus zélés bibliophiles de ce temps-ci?...

J'ignore si, durant le court séjour que je vais faire à Londres, j'aurai le temps de continuer, dans les autres parties de la Bibliothèque du *British Museum*, les recherches que j'ai commencées dans la *King's Library;* mais, quoi qu'il arrive, j'ose espérer que mon exemple ne sera pas perdu, et que des tra-

vaux qui peuvent amener des résultats si curieux ne seront pas interrompus pour longtemps.

Un dernier mot, Monsieur, qui sera le cri de ma conscience, et je termine : — « Si j'avais eu le malheur d'être un des experts ou des magistrats qui ont accusé et condamné M. Libri sans l'entendre et sur des documents pareils à ceux qu'on a mis en œuvre, je n'aurais pas un moment de repos que je n'eusse de nouveau, ne fût-ce que pour moi-même, instruit à fond cette déplorable affaire. J'aurais trop peur, sans cela, que le public me crût de la même opinion que la reine Christine qui s'écriait pour tout remords, quand on lui reprochait le meurtre de Monaldeschi : — « *Après tout, ce n'était qu'un Italien!* »

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

ACHILLE JUBINAL.

Londres, le 3 juin 1851.

M.

M. Libri, ancien membre de l'Institut de France, ancien professeur au Collège de France (expulsé de ces deux corps par décrets du Président de la République Française), ancien professeur à la Faculté des Sciences de Paris, ancien membre de la Conference du Journal des Savans (destitué par décisions ministérielles), ancien membre de la Légion d'honneur (solennellement dégradé), Condamné par contumace le 22 *Juin* 1850, *à dix ans de réclusion pour avoir, entr'autres choses,* VOLÉ *à la Bibliothèque Mazarine les ouvrages suivants :*

Pétrarque, gli Triomphi, 1475, *Bologne, in-folio.*

Pamphyli poëtæ lepidissimi Epigrammatum libri quatuor.

Faccio degli Uberti, opera chiamato, *ditta Mundi, Venise,* 1501, *in-4o.*

Phalaris Epistole, traducte del latino da Bartol. fontio 1471, *in-4o.*

Dante, Convivio, Florence, 1490, *in-4o.* etc., etc.

A l'honneur de vous faire part de l'heureuse découverte que le savant bibliographe M. Silvestre, ancien libraire à Paris, vient de faire à la Bibliothèque Mazarine où, contrairement aux assertions très circonstanciées de l'Acte d'Accusation, les livres ci-dessus mentionnés SE TROUVENT ENCORE A LEUR PLACE ; OÙ ILS N'ONT JAMAIS CESSÉ DE SE TROUVER, ET OÙ CHACUN PEUT ALLER LES VOIR.

M. Libri publiera les détails les plus singuliers sur cette nouvelle mystification contenue dans l'Acte d'Accusation, dès que sa santé fort altérée le lui permettra.

Londres, le 14 *Avril* 1851

T. S. V. P.

Extrait de l'Acte d'Accusation dirigé contre M. Libri.

(*Voyez le Moniteur Universel du* 3 *Août* 1850, *page* 2692)

"On a saisi au domicile de l'accusé (Libri) quelques feuillets d'un ouvrage intitulé *Pamphyli Epigrammatum libri quatuor.* Le titre porte l'empreinte d'une estampille dont le grattage, tenté par une main sans doute inhabile, a percé la feuille et fait trou. Le bord circulaire est seul resté intact; il offre des dimensions parfaitement égales à celles d'une des estampilles de la Mazarine. Or, d'une part, l'édition sans date du *Pamphylius** ne se retrouve plus† dans cet établissement, où elle avait le No. 10600; de l'autre, le témoin Maslon, gardien de la bibliothèque, a reconnu les feuillets à un signe certain. Avant la tentative de grattage faite sur l'estampille, il avait lui-même raccommodé le titre avec des rognures de journaux, et il a montré plusieurs volumes qui avaient subi la même opération.

"Ce témoin dépose, en outre, qu'étant un jour employé à battre les livres de l'accusé, il reconnut dans sa bibliothèque un *Pétrarque* in-folio, appartenant à la Mazarine. Sur l'observation qu'il en fit, Libri lui répondit: "Vous vous trompez. Vous retrouverez votre Pétrarque à sa place; car celui-ci provient d'une ancienne vente faite par la Mazarine, sous la constituante." Dès le lendemain, Maslon n'était plus occupé à battre les livres. "Mais, continue le témoin, j'avais parfaitement reconnu *mon* Pétrarque pour l'avoir souvent touché et y avoir moi même apposé notre nouvelle estampille rouge, partie sur la marge et partie sur les caractères, de manière que, pour l'enlever, il fallait faire disparaître les lettres imprimées. Le volume portait également notre ancienne estampille noire. Je m'assurai,

Extrait de Deux Lettres de M. SILVESTRE À M. LIBRI,

en date du 10 *et du* 12 *Avril* 1851.

(*Lettre du* 10 *Avril.*)

"Je me suis présenté hier à la Bibliothèque Mazarine et M. S. de Sacy, qui en est aujourd'hui l'Administrateur, m'a reçu avec une grande bienveillance. Je lui ai avoué franchement que les recherches que je lui demandois à faire étoient d'après vos indications, et par conséquent avoient pour but de détruire les accusations portées contre vous. Il s'est empressé de mettre à ma disposition un employé pour m'aider dans mes recherches en me communiquant les Catalogues et les livres de prêts de la Bibliothèque. Le tout a été fait de la part de M. S. de Sacy avec une grande loyauté."

(*Lettre du* 12 *Avril.*)

"J'ai l'honneur de vous envoyer le résultat de ma seconde visite à la Bibliothèque Mazarine......

"*Pamphili Saxi poetæ lepidissimi epigrammatum libri quatuor, Distichorum libri duo*, etc. in-4."

"L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est dans les rayons, et porté au nouveau Catalogue des livres du XVe siècle sous le N°. 953. Cet exemplaire portoit avant le N°. 10600 du Catalogue général, c'est bien celui incriminé. *J'ai vu l'exemplaire*, il porte la date de 1499 et son format est in-4 (Saxi suit le nom Pampbili).

(*Lettre du* 10 *Avril.*)

"Dans cette première visite (à la Mazarine) je ne me suis occupé que du Pétrarque de Bologne, 1475, in-fol. J'ai la satisfaction de vous écrire que *j'ai vu l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine.* . . . . je l'ai vu."

(*Lettre du* 12 *Avril.*)

"Relativement aux *Triumphi del Petrarcha, édition de Bologne,* 1475, in-fol. je dois vous dire que, d'après mes recherches, la Bibliothèque Mazarine n'a jamais possédé qu'un seul exemplaire de cette édition; il portoit le N°. 305 dans l'ancien Catalogue général et porte actuellement le N°. 119 du nouveau Catalogue des livres du XVe siècle . . . . l'exemplaire ne portoit . . . . qu'un timbre noir sur le premier feuillet ainsi que sur le dernier; il y a environ une année‡ que l'on y a fait appliquer une quantité de timbres rouges."

---

* Ici, comme dans les titres donnés ci-dessus, on a reproduit exactement l'Acte d'Accusation ainsi que le *Catalogue des livres volés par M. Libri*, placé à la suite de ce document; en reproduisant aussi tous les solécismes, toutes les incroyables bevues dont cet Acte fourmille. *Pamphilo Sasso* (en latin Pamphilus Saxus) est un poète connu de tous ceux qui ont quelque teinture de l'histoire litteraire moderne, ou qui, à défaut d'autres connaissances, savent lire dans le Manuel de M. Brunet. Les rédacteurs de l'Acte d'Accusation, se trouvant en présence de ce titre. *Pamphili Saxi poetæ lepidissimi epigrammatum libri quatuor, etc*, ont commencé par croire que le nominatif de *Pamphili* était *Pamphylius* au lieu de *Pamphilus*, et ils ont pris ensuite leur *Pamphylius*, qui n'est qu'un prénom estropié, pour le nom de l'auteur. C'est comme qui parlerait du *Tartuffe* de *Jean Baptiste*, ou du *Mariage de Figaro* par *Auguste*. C'est à de tels gens que, depuis la révolution de Février, on confie en France, dans des questions de bibliographie et d'érudition, l'honneur d'un membre de l'Institut.

† C'est là un double mensonge; non seulement l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine est et a été toujours à sa place dans cet établissement mais, de plus, l'édition de cet ouvrage que cette bibliothèque possède n'est pas *sans date* Elle porte au contraire la date de 1499, comme s'en est assuré M Silvestre. Les redacteurs de l'Acte d'Accusation n'ont jamais pu comprendre que deux éditions diverses d'un même ouvrage étaient deux choses totalement differentes, et ils ont accusé M. Libri d'avoir dérobé tel ouvrage à telle bibliothèque publique, uniquement parce que M Libri possédait une édition de cet ouvrage, même differente de celle que cette bibliothèque avait perdue ou, bien mieux, *qu'elle n'avait pas perdue du tout.*

‡ Comme on le voit, cette estampille rouge, que le veridique témoin Maslon affirme avoir vue sur *son Pétrarque* chez M. Libri, n'a pu être apposée sur ce volume que plusieurs années après l'époque à laquelle se rapporte sa déposition si circonstanciée, et deux années après le depart de M. Libri de France. Toutes les assertions de ce témoin, *qui s'est assuré* de ce qu'il avance, sont également mensongères. Les conversations qu'il rapporte n'ont jamais eu lieu; la Bibliothèque Mazarine n'a jamais eu deux exemplaires du Pétrarque de 1475: M. Silvestre l'a constaté.

de plus qu'il ne se trouvait à la Mazarine que notre second Pétrarque destiné au public et que l'autre avait disparu . . . . " Il manque, en effet, à la Mazarine un Pétrarque *Gli triomphi*, Bologne, 1475, in-folio, et le même ouvrage figure dans le catalogue Libri. La prétendue vente alléguée par l'accusé n'a jamais eu lieu, ni sous la constituante, ni dans un autre temps.

(*Lettre du 12 Avril.*)

. . . .

"*Faccio degli Uberti, opera chiamata Ditta Mun i.* Venise, 1501, in-4.

"L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est dans les rayons et porte le N°. 10929 du Catalogue général. *J'ai vu l'exemplaire.*"

"*Epistole di Phalari traducte . . . da lui di græco in latino . . . . et di latino in vulgare da Barth. Fontio.* 1471, in-4.

"L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est dans les rayons et porté au nouveau Catalogue des livres du XVe siècle sous le N°. 38. *J'ai vu l'exemplaire*, il est relié en veau."

"*Dante Convivio Florence*, 1490, in-4. L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est dans les rayons et porté au nouveau Catalogue des livres du XVe siècle sous le N°. 571. *J'ai vu l'exemplaire*, il est relié en parchemin."

Il n'y a plus pour aujourd'hui qu'un seul mot à ajouter :

Ainsi que M. Libri l'avait déclaré dans un écrit adressé à la Chambre des Mises en Accusation, et où il demandait un supplément d'Instruction, tous les livres, toutes les pièces qui étaient en sa possession, ont été acquis par lui de la manière la plus loyale et dans des circonstances qu'il faisait connaître par cet écrit. A force de recherches longues et laborieuses M. Libri s'est procuré de nouveau beaucoup de documens qui constatent authentiquement ses acquisitions, et qui ne font que confirmer ses premières déclarations. Les originaux de ces documents existaient chez lui :—on n'en a tenu aucun compte dans l'instruction.

Par exemple il a acheté :

Les Triomphes de Pétrarque, Bologne, 1475, in-folio, à une vente de livres appartenant à M. Thorpe de Londres, et mis aux enchères à Paris sous le nom de Courcelles, le 25 Juin 1835. Ce volume porte dans le Catalogue Courcelles le N°. 663.

Le *Ditta Mundi di Faccio degli Uberti*, Venise, 1501, in-4°., a été cédé à M. Libri par M. Salvi qui l'avait acheté à la seconde vente Reina, commencée à Paris, à la salle Silvestre, le 27 Avril 1836. Dans le Catalogue Reina, ce volume porte le N°. 648.

Les *Lettres de Phalaris*, traduites en Italien par Fontio (1471, in-4°) ont été achetées par M. Libri à une vente faite à Paris en Octobre 1836, par M. Thorpe, sous le nom de Van Berghem ; le volume porte dans le Catalogue Van Berghem le N°. 811.

Le *Convivio de Dante*, Florence, 1490, in-4°. a été acheté par M. Libri, avec le concours de M. Merlin, alors libraire à Paris, à la première vente Reina, commencée à la salle Silvestre le 27 Novembre 1834. Dans le Catalogue Reina, ce *Convivio* porte le N°. 1754.

Quant à *Pamphilus Saxus*, M. Libri a acheté à différentes ventes des ouvrages latins et italiens de cet auteur. Par exemple, il a acquis à la première vente Reina (voyez le No. 1284 du Catalogue de cette vente) pour 1 franc 50 centimes, un volume en latin de Saxus qui contenait un recueil d'épigrammes.—Comme on n'indique pas dans l'Acte d'Accusation l'édition de l'ouvrage de Saxus dont quelques feuillets auraient été trouvés chez M. Libri, M. Libri attendra qu'on dise quelle est cette édition, avant de chercher où il a pu acheter le volume sur le titre duquel *une main sans doute inhabile a percé la feuille et fait trou*, pour enlever l'estampille de la Bibliothèque Mazarine. Cela a *été reconnu* A UN SIGNE CERTAIN par *le témoin Maslon*, gardien de cette Bibliothèque, dans laquelle cependant

ce témoin devait voir tous les jours à sa place, sur les tablettes, le volume qui servait de prétexte à une si sotte calomnie.

Des Magistrats infaillibles n'ont tenu aucun compte des déclarations de M. Libri, et ont résolument passé outre.

M. Libri avait-il tort de demander un supplément d'Instruction ?

A défaut de ce supplément d'Instruction, il donnera quelques suppléments de curieuses révélations.

Londres, 20 *Avril* 1851.

En publiant aujourd'hui une seconde édition de ce *Billet de faire part*, qui donne un specimen des incroyables faussetés que contient l'Acte d'Accusation dirigé contre M. Libri, on croit devoir ajouter ce qui suit :

Dans l'Acte d'Accusation on a imputé à M. Libri d'avoir dérobé à la Bibliothèque Mazarine les Lettres de Senèque en latin, imprimées à Rome en 1475, in 4to; volume que, conformément à ce qu'il avait déjà fait connaître inutilement à certains magistrats, M. Libri a acheté chez Messieurs Payne et Foss, de Londres, le 17 Septembre 1846, et qui figure sur le Catalogue de ces célèbres libraires, imprimé en 1845, sous les No. 3391. Or, il résulte d'une lettre de M. Silvestre, en date du 17 Avril courant, que la Bibliothèque Mazarine N'A JAMAIS POSSÉDÉ le livre qu'on a accusé M. Libri d'avoir soustrait de cet établissement. L'édition des Lettres de Sénèque possédée par la Bibliothèque Mazarine n'est pas celle de Rome ; c'est celle de *Paris*, 1475, in-4to, et cette dernière édition est encore à la Bibliothèque Mazarine où elle n'a jamais cessé de se trouver. Elle porte au Catalogue général le N°. 11360. Dans le Catalogue (rédigé depuis le départ de M. Libri de France) des editions du XV[e] siècle possédées par cette Bibliothèque, ce volume porte le N°. 132.

Quant au ***Pamphilus Saxus*** dont il a été question plus haut, et que le véridique M. Maslon a reconnu À UN SIGNE CERTAIN, c'est à dire aux raccommodages qu'***avant la tentative de grattage***, il avait faits lui même sur le titre du volume appartenant à la Bibliothèque Mazarine, la même lettre de M. Silvestre (en date du 17 Avril) annonce que, non-seulement ce volume existe toujours et a toujours existé à la Bibliothèque Mazarine, mais de plus, que le ***Pamphilus Saxus*** qui se trouve dans cet établissement, et que M. Maslon a déclaré avoir ***racommodé lui même***, N'A PAS LE MOINDRE RACCOMMODAGE.

CECI DEVIENT VERITABLEMENT DE LA MAGIE BLANCHE !

D'après des documents authentiques qui sont entre les mains de M. Libri, tous les faits constatés par M. Silvestre ont été scrupuleusement vérifiés à la Bibliothèque Mazarine par M. Mérimée, Membre de l'Institut, par M. Francisque Michel, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, et par M. Auguste Durand libraire à Paris.

Pour achever d'éclairer les personnes qui ont pu croire un instant à cette fantasmagorie de volumes enlevées par charretées, d'estampilles grattées à dessein, etc., etc., il n'est pas inutile d'ajouter que d'après le bordereau de la vente Courcelles, bordereau que M. Libri n'a reçu qu'après la première édition de ce petit écrit (on ne lui avait envoyé précédemment que l'indication relative au Pétrarque de 1475, cité ci-dessus), les feuillets du ***Pamphilus Saxus***, dont on s'est avidement emparé dans l'Acte d'Accusation comme d'une charge si accablante contre M. Libri, devaient appartenir à un volume de ***Pamphilus Saxus***, porté au Catalogue Courcelles sous le No. 487, et acheté par M. Libri à cette vente le 27 juin 1835, au prix de 1 franc 95 centimes. Ces feuillets, qu'on a dû arracher du volume dans lequel ils se trouvaient, pour pouvoir affirmer dans l'Acte d'Accusation que c'était une édition sans date (car on n'a pas même su trouver la date dans l'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine, daté, on l'a vu plus haut, de 1499), étaient d'une édition de 1502. Voici la description donnée dans le Catalogue Courcelles du volume acheté par M. Libri :

" 487. Pamphili Saxi Poetæ Opera. *Brixae*, 1502, in-4to, parch. Le 1[er] feuillet est restauré."

Ce racommodage sur le titre, indiqué si miraculeusement dans ce Catalogue (les indications de ce genre sont fort rares dans les Catalogues de vente, surtout pour des volumes d'une si mince valeur), montre bien quel cas il faut faire de ces racommodages si criminels, de ces ***grattages tentés par une main inhabile*** (les experts connaissent peut-être cette main)..... grattages ***dont le bord circulaire est resté intact, et offre des dimensions parfaitement égales à celles d'une des estampilles*** d'une bibliothèque publique quelconque.—En, résumé, d'un côté M. Libri a acheté, il y a seize ans, son ***Pamphilus Saxus*** dont le premier feuillet était déjà restauré.—D'un autre côté M. Maslon dit : ***Ce Pamphilus Saxus a été volé à la Bibliothèque Mazarine, car il est restauré de ma main.***—Or, il se trouve que le ***Pamphilus Saxus*** de la biblio hèque Mazarine est toujours à sa place, et qu'il n'a jamais été restauré.—Là-dessus M. Libri est condamné.

La fermeture de la Mazarine, par suite des vacances de Pâques, et le départ de M. Silvestre pour la campagne ont interrompu des recherches, qu'il faisait avec tant de succès. On doit espérer qu'elles seront reprises prochainement. Ce n'est qu'avec des peines infinies qu'on peut se procurer les documents nécessaires pour repousser ce tas de sales calomnies, ramassées dans la boue par les rédacteurs de l'Acte d'Accusation.

37